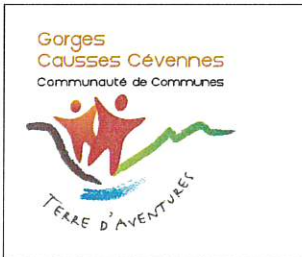


Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 048-200069151-20230406-DELIB\_2023\_058-DE



République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 avril 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 mars 2023

<b>Membres en exercice : 35</b>  <b>Présents : 21</b> <b>Votants : 28</b> <b>Pour : 28</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 06 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Flore THEROND,</p> <p><b>Présents :</b> Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Régine DOUSSIÈRE, Francis DURAND, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés :</b> Henri COUDERC À Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER À Alain CHMIEL, Gérard PÉDRINI À Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI À Sébastien MOREAU, Michel CAPONI À Serge VEDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE À Flore THEROND, Maurice DUNY À Christian ALBARIC,</p> <p><b>Excusés :</b> Henri COUDERC, Alain ARGILIER, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Daniel REBOUL, Jean WILKIN</p> <p><b>Absents :</b></p> <p><b>Présents non votants :</b></p>
--	--

Secrétaire de séance : Monsieur François ROUVEYROL

DELIB-2023-058 - SUBVENTIONS ALSH 2023

Le Conseil communautaire,

**CONSIDÉRANT** le règlement d'attribution de subventions aux associations élaboré par la commission Communication – Vie Associative, afin de déterminer les règles d'attribution de subventions, modifié,

**CONSIDÉRANT** les demandes de subvention, les participations et les cotisations formulées par diverses associations et organismes du territoire communautaire et après examen de celles-ci par les commissions communautaires, qui proposent d'allouer les subventions décrites dans le tableau ci-dessous,

**SUR PROPOSITION** de la Commission Solidarités, réunie le 8 mars 2023,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 048-200069151-20230406-DELIB\_2023\_058-DE



**DÉCIDE** d'accorder les subventions suivantes :

Foyer rural Les P'tits Cailloux- ALSH Sainte-Énimie et Ispagnac	51.750,00 €
Foyer rural de Florac - ALSH Florac	55.000,00 €

**DIT** que les sommes nécessaires sont inscrites au Budget Primitif 2023, à l'article 6574,

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer des conventions annuelles ou pluriannuelles avec les associations, étant précisé que les sommes attribuées seront dans tous les cas votées annuellement,

**APPROUVE** les termes des projets des avenants s'y rapportant,

**ANNEXE** le cas échéant un exemplaire dudit projet à la présente délibération.

**P/o Le Président,**

Par délégation, Flore THEROND

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,

